



# Compte-rendu du conseil communautaire du 15 novembre 2011 à Loromontzey

Conseillers communautaires : 38

Nombre de voix : 33

Procurations(s) : 2

**Etaient réunis :**

<b>Bayon</b>	M. Michel CLAIRE Mme Ginette FELIX	
<b>Borville</b>	Mme Denise GEORGE	
<b>Brémoncourt</b>		
<b>Clayeures</b>	M. Daniel JUSNEL	Mme Isabelle UHLRICH
<b>Crevechamps</b>	M. Michel DIETSCHÉ	Mme Josiane NOIRIEZ
<b>Domptail en l'air</b>	Mme Marie Christine ALBRECHT	
<b>Einvaux</b>	M. Philippe GILLES	
<b>Froville</b>	M. Jean Charles CUNY	M. Jean Paul PICOT
<b>Haigneville</b>	Jacky LENTRETIEN	
<b>Haussonville</b>	M. Christian BOUCAUD	M. Michel DEMANGE
<b>Landécourt</b>	Mme Michèle POIROT	
<b>Lorey</b>	M. Xavier TREVILLOT	
<b>Loromontzey</b>	M. Jean-Marie CROUE	
<b>Méhoncourt</b>	M. Thierry MERCIER	Mme Simone GONNEAU
<b>Romain</b>		
<b>Rozelieures</b>	Mme Sabine GRALLET DUPIC	M. Jean Pierre JACQUAT
<b>Saint Boingt</b>	M. André GRANDEMANGE	
<b>Saint Germain</b>	M. Christophe MERCIER	M. Philippe LOUIS
<b>Saint Mard</b>	Mme Florence HAZOTTE	
<b>Saint Rémy aux Bois</b>	M. André VIGNERON	
<b>Velle sur Moselle</b>	M. Bruno SESMAT	Mme. Inès GREGORIO
<b>Villacourt</b>	M. Hervé POIROT	M. Noel OGE
<b>Virecourt</b>	M. Vincent GRABOWSKI	M. David BERHAULT

**Procurations :** Nicolas ANDRE à Ginette FELIX et Béatrice GEORGE à Michel CLAIRE (Bayon)

**Absent(e)s excusé(e)s :**

*Mesdames :* Marie Laure HACQUARD (Haigneville)

*Messieurs :* Bernard MUNIER (Romain) Yves BERGE (St Mard) Joël METTAVANT (Trésorier)

**Monsieur Jacques LECLERT et Mme Isabelle BOURIEZ de Brémoncourt qui n'ont pas reçu à temps l'invitation**

**Assistaient également à la séance :**

Jean lin BAZZARA, (Domptail en l'Air) Jean Marie BABEL (Landécourt) Gérard HOUPERT (St Boingt)  
Romain SCHOCKMEL (CCB), Gérard HUSSON (Loromontzey)

Le Président introduit la réunion en expliquant que certaines invitations ont été reçues tardivement.  
Exemple : à partir d'un même envoi groupé en tarif rapide 2 délégués d'une même commune reçoivent l'invitation à 2 ou 3 jours d'écart.....

### **Modification de l'ordre du jour**

Le Président propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Prise en charge du poste de secrétaire OM par le budget OM en 2011 et 2012
- Précisions tarifaires quant à l'achat de la parcelle RFF

#### **Délibération n° 78/2011 : modification de l'ordre du jour**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte de modifier l'ordre du jour en y ajoutant deux points, à savoir :*

- *Prise en charge du poste de secrétaire OM par le budget OM en 2011 et 2012*
- *Précisions tarifaires quant à l'achat de la parcelle RFF pour la construction de la maison des services*

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 19 septembre 2011**

#### **Délibération n° 79/2011 : approbation compte rendu du conseil communautaire du 19 septembre 2011 à Clayeures**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **Bibliothèque**

Sabrina organise à chaque petite vacance des ateliers arts manuels. Elle demande une participation de 2 € par enfant, ce qui représente une recette de 50 à 60 € par atelier.

Pour encaisser l'argent, la CCB doit prendre un arrêté modifiant la régie existante.

#### **Délibération n° 80/2011 : extension de la régie bibliothèque pour l'encaissement des recettes d'ateliers socio éducatifs**

*L'animatrice de la bibliothèque intercommunale organise des ateliers socio éducatifs pour lesquels elle demande une participation de 2 € par enfant.*

*Cela représente une recette annuelle d'environ 250 €.*

*Pour encaisser l'argent, la CCB doit prendre une extension de la régie existante (point internet, adhésions...)*

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **Point sur l'Euron**

Philippe LOUIS présente les travaux effectués sur la tranche pilote à Clayeures. Il souligne la qualité du travail effectué, et les bons rapports entretenus aussi bien avec le maître d'œuvre qu'avec l'entreprise.

Il rappelle que la ballade découverte organisée par la CCB le 29 octobre à Clayeures a permis à une vingtaine d'habitants de la CCB de découvrir le chantier d'aménagement de l'Euron.

Il effectue ensuite une présentation plus technique des types de travaux d'aménagement réalisés.

## **Redevance 2012**

Thierry MERCIER explique que le budget OM présentera cette année un nouvel excédent d'environ 30 000 €.

Les raisons sont liées à différents facteurs : négociations fructueuses des marchés OM et déchetterie, maintien des quantités triées par les habitants, baisse de la consommation des ménages...

A ce titre, le groupe de travail « gestion des déchets » propose une baisse de la redevance.

La part « fixe » (ou « foyer ») passera de 23€ à 21€ par semestre

la part « variable » (ou « habitant ») passera de 37€ à 35,50€.

Cela représente une baisse moyenne d'environ 5% par habitant et par an.

Nombre de parts	Redevance annuelle 2011	Redevance annuelle 2012	Baisse annuelle en €	Baisse annuelle en %
1	120	113	7	5.83
2	194	184	10	5.15
3	268	255	13	4.85
4	342	326	16	4.7
5	416	397	19	4.56

### **Délibération n° 81/2011 : redevance OM 2012**

*Le budget OM présente depuis plusieurs années un excédent, lié à une baisse des charges et une augmentation des recettes.*

*Après en avoir débattu, le conseil communautaire propose de fixer le montant de la redevance 2012 comme suit :*

*Part fixe : 21 € par semestre*

*Part variable : 35.50 € par semestre*

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **Admissions en non valeur : Budget OM**

Thierry MERCIER présente cinq nouvelles admissions en non valeur, ainsi qu'un bilan des admissions depuis le début de l'année.

**Solde : 1 291.04 – 1 259.90 = 31.14 €**

Date	montant	BP OM solde 2011 (5 000 €)	Novembre
Janvier	932.24 €	4 067.76 €	379.82
Mars	472.74 €	3 595.02 €	194.00
Avril	674.79 €	2 950.23 €	502.89
Juin	923.16 €	2 322.23 €	134.00
juillet	770.03 €	1 552.20 €	49.19
septembre	261.16 €	<b>1 291.04</b>	<b>1 259.90</b>

**Délibération n° 82/2011 : admissions en non valeur**

*Après en avoir débattu, le conseil communautaire valide cinq nouvelles admissions en non valeur :*

**379.82 €**

**194 €**

**502.89 €**

**134 €**

**49.19 €**

*Pour un montant total de 1 259.90 €*

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Modification règlement OM**

Thierry MERCIER rappelle que le règlement fixe le montant de redevance des entreprises par catégorie. Le règlement ne peut être exhaustif, et certains métiers ne sont pas répertoriés, alors qu'ils utilisent le service OM.

Plutôt que d'aménager indéfiniment le règlement, il est proposé de laisser la possibilité aux communes d'imputer une redevance aux entreprises non répertoriées en modifiant l'intitulé de la catégorie 1 du règlement OM.

**Délibération n° 83/2011 : modification du règlement OM**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la modification du règlement OM comme suit :*

***Catégorie 1 : sur avis motivé du maire de la commune, les entreprises non répertoriées dans le règlement peuvent être soumise au paiement d'une redevance de catégorie 1.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**Déchetterie**

➤ **Macarons**

Thierry MERCIER présente les macarons qui seront obligatoires pour accéder à la déchetterie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 : un macaron vert par foyer, un macaron orange par entreprise.

Les macarons seront distribués au cours de **3 permanences à la déchetterie** : samedis 3, 10 et 17 décembre, 3H00 le matin, 3h00 l'après midi, puis donnés par le secrétariat OM aux gens qui n'ont pas pu venir aux permanences.

### ➤ Règlement déchetterie

Thierry MERCIER rappelle que l'utilisation des macarons nécessite de procéder à une modification du règlement déchetterie.

#### **Délibération n° 84/2011 : modification du règlement déchetterie**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la modification du règlement OM comme suit :

« A compter du 1er janvier 2012, la CCB met en place un système de vignettes d'accès à la déchetterie. Cette vignette autocollante devra obligatoirement être collée sur le pare-brise du véhicule souhaitant accéder à la déchetterie. Le numéro de chaque foyer (vignette verte) ou entreprise (vignette orange) figure sur la vignette ».

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

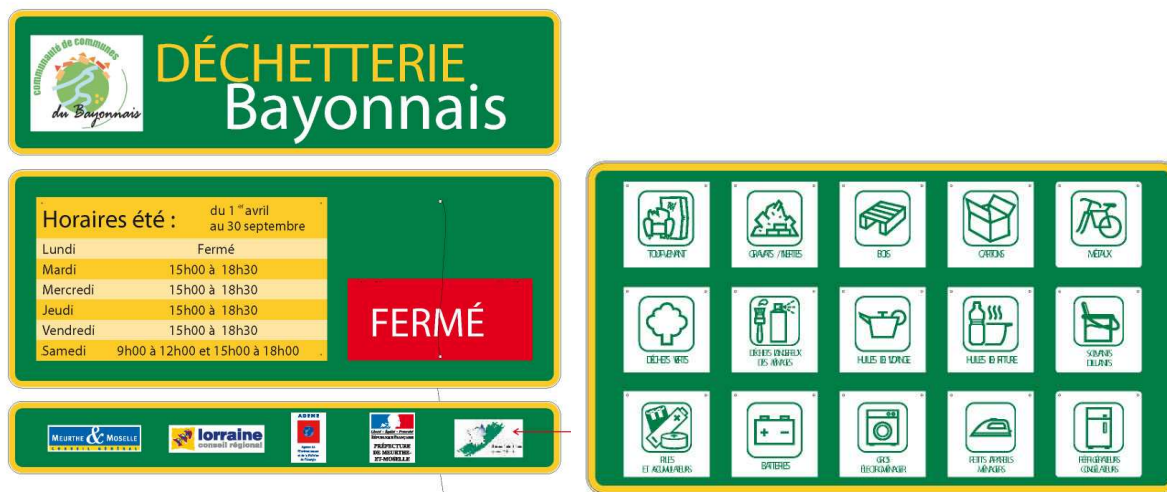
### ➤ Signalétique

L'actuel panneau d'information ayant été fortement dégradé, il est proposé de le remplacer par **deux panneaux** :

- ✧ un à l'emplacement du panneau actuel (logo, horaires, partenaires)
- ✧ l'autre à l'entrée (types de déchets acceptés)

Montant total HT : 2 680 €, pose comprise (590 €).

Montant TTC : 3 205.28 €.



### ➤ Prise en charge du coût du secrétariat OM

Thierry MERCIER rappelle que le poste de secrétaire OM a considérablement évolué au cours des deux dernières années. (mensualisation de la redevance, suivi déchetterie et tri,... ) La charge de travail lié aux OM nécessite aujourd'hui que la secrétaire y consacre tout son temps.

A ce titre, il est proposé d'imputer le coût salarial du poste à hauteur de 80% pour 2011, et 100% à partir de 2012.

**Délibération n° 85/2011 : prise en charge du coût du secrétariat OM**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire dit que le coût salarial du secrétariat OM est pris en charge par le budget OM à hauteur de :*

*80% pour l'année 2011*

*100 % à partir de 2012*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Conventions**

➤ **Sécurité et santé au travail**

Le Président présente la proposition du Centre de Gestion (également reçue dans les communes du territoire) concernant la mise à disposition d'intervenants de prévention et santé au travail.

**Délibération n° 86/2011 : adhésion à la convention prévention et santé au travail**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire sollicite l'adhésion aux mises à disposition des intervenants de prévention et santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale. (Convention jointe)

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

➤ **Animation sportive : participation financière de la Pipistrelle**

Le Président rappelle le principe de fonctionnement de ladite convention :

**Coût salarial annuel prévisionnel de l'animatrice sportive multiplié par le pourcentage d'adhérents originaires de la Pipistrelle dans les effectifs OSB.**

Un acompte de 40 % est demandé en mars de l'année N, puis un nouvel acompte de 40% en septembre de l'année N.

Le solde est établi par la Communauté de Communes du Bayonnais et soumis à la Communauté de Communes de la Pipistrelle, en février N+1 pour l'année N.

Le Président rappelle également que l'aide CAE étant arrivée à terme le 31 août 2011, les coûts facturés à la Pipistrelle seront beaucoup plus importants. Il propose donc d'envoyer un courrier afin d'en expliquer les raisons.

Le Président propose également d'augmenter la durée de la convention à trois ans.

**Délibération n° 87/2011 : participation financière de la Pipistrelle au poste d'animation sportive**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la reconduction de ladite convention pour trois années. (Convention jointe)*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Appel du CNFPT**

Le Président explique que la loi de finance rectificative pour 2011 abaisse la cotisation versée au CNFPT (de 1 à 0.9%), ce qui ampute les ressources de formation de presque 34 millions d'euros dès 2012.

Le CNFPT demande que les collectivités rédigent un vœu pour le rétablissement du 1% et l'adressent au Préfet.

**Délibération n° 88/2011 : vœu pour le rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à rédiger un vœu pour le rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.(vœu joint)*

**Travaux dojo**

Les fenêtres existantes côté cour du collège n'ont pas été changées lors de la construction du dojo. Simple vitrage (isolation thermique médiocre) et châssis bois abîmé (infiltration d'eau sous le placo des murs).

Un devis a été établi auprès de l'entreprise Rochotte pour effectuer une demande de subvention DII (CG54), pour un montant de **5 348 € HT** (6 396.21 TTC).

**Délibération n° 89/2011 : demande de subvention DII pour la réalisation de travaux au dojo intercommunal**

*Après en avoir délibéré, autorise le Président à effectuer une demande de subvention au Conseil général dans le cadre de la Dotation Intercommunale d'Investissement pour le remplacement des fenêtres du dojo intercommunal, pour un montant prévisionnel de 5 348 € HT.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Parcelle RFF**

Le Président rappelle le texte de la délibération n°49 du 15 juin 2011 :

*« Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide l'acquisition de la parcelle RFF, intitulée lot 12, d'une surface de 2 735 m<sup>2</sup>, pour un montant prévisionnel de **36 951.93 €**, et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents y afférents ».*

Puis il présente le mail du 9 novembre 2011 envoyé par RFF concernant la finalisation de l'achat de la parcelle :

Coût HT : 35 600 €

Coût TTC : 42 577 €

(Hors frais de notaire et droit d'enregistrement)

Il propose de prendre une nouvelle délibération fixant les modalités financières précises de l'acquisition de la parcelle RFF.

**Délibération n° 90/2011 : acquisition d'une parcelle RFF par la Communauté de Communes du Bayonnais**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide l'acquisition de la parcelle RFF, intitulée lot 12, d'une surface de 2 735 m<sup>2</sup>, pour un montant prévisionnel de 35 600 € HT € ( 42 577 € TTC), hors frais de notaire et d'enregistrement.*

*Le conseil communautaire autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents y afférents.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## Questions diverses

### ➤ SCOT

Une réunion de présentation a été effectuée par des techniciens du SCOT et de l'ADUAN, sur la question des projections démographiques des différents territoires, projections contestées par une partie des collectivités adhérentes (notamment celles du Lunévillois).

Cette réunion devait être suivie d'un rendez vous avec les élus du SCOT, qui n'a pour l'instant pas eu lieu.

### ➤ Intercommunalité

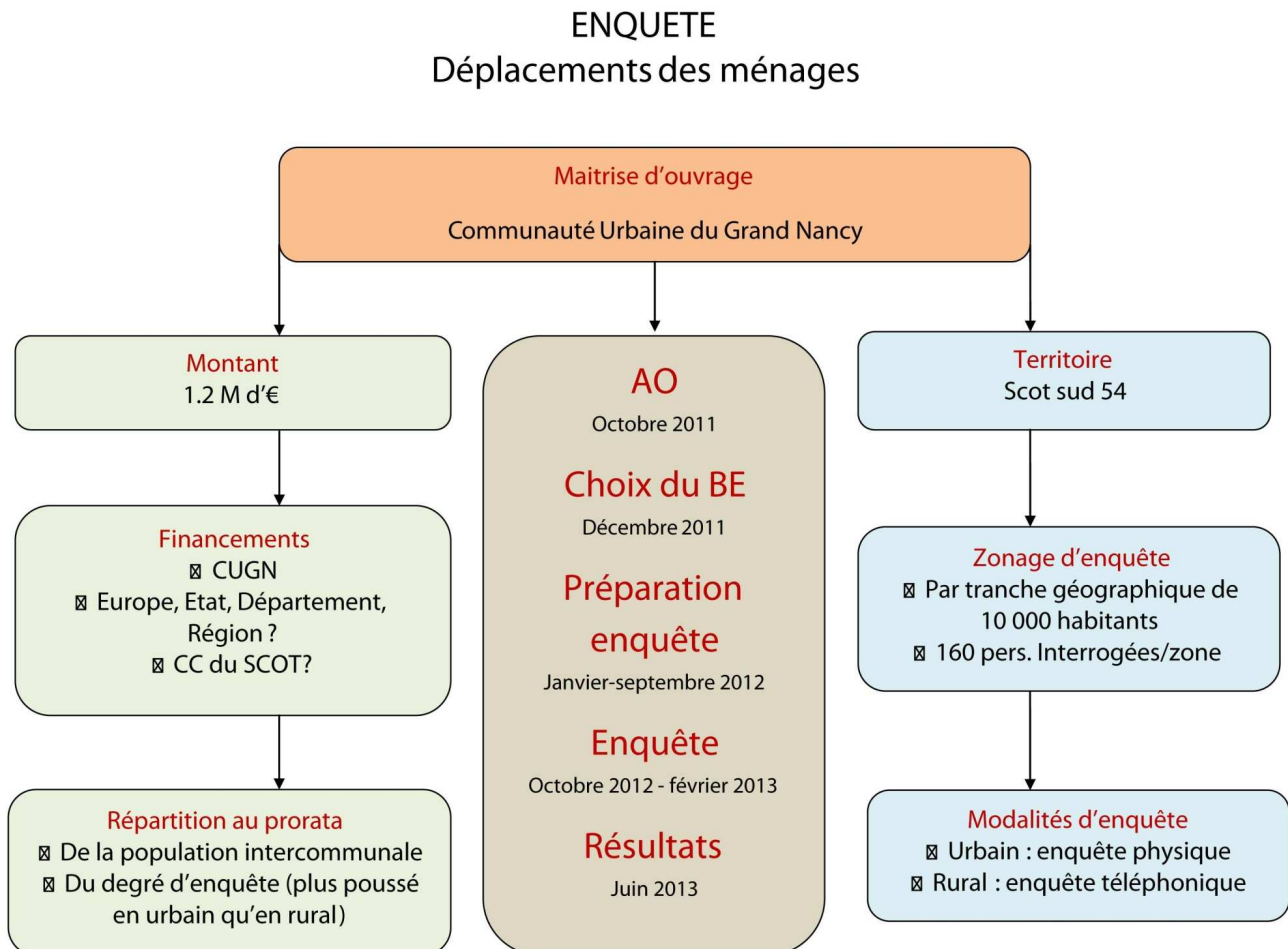
A l'occasion de la visite du Sous Préfet le jeudi 3 novembre 2011, les élus de la CCB ont pu aborder le sujet de l'intercommunalité. Le Sous Préfet a confirmé que la décision appartenait désormais à la CDCI, mais estimé que les demandes de la CCB sont justifiées et argumentées.

Le Sous Préfet a ensuite visité les équipements réalisés par la CCB (multiaccueil, dojo, déchetterie) puis les sites de la gare (halte ferroviaire et maison des services) et St Charles (maison de santé).

### ➤ Enquête déplacements des ménages

Le Président présente les grandes lignes du projet initié par la Communauté Urbaine du Grand Nancy, à savoir une enquête sur les déplacements des ménages.

Le schéma ci-dessous retrace les grandes lignes du projet d'étude.



Le conseil communautaire reconnaît l'intérêt d'une telle démarche, mais ne souhaite pas y participer financièrement.

Par contre, les éléments relatifs aux déplacements des habitants du Bayonnais (enquête halte ferroviaire) pourront être fournis au bureau d'études chargé de la mission d'étude.

#### ➤ **Maison de santé**

##### Bâtiment

Une réunion avec l'ensemble des professionnels de santé a eu lieu le mardi 18 octobre 2011 dans les locaux de ST Charles.

Mr Schlegel, architecte, a présenté les modifications effectuées durant l'été par rapport à l'esquisse validée par le conseil communautaire en juillet.

Puis les professionnels de santé ont été invités à préciser leurs attentes, par catégorie de professionnels. Pour préciser au mieux ces attentes, des rendez vous individuels ont été programmés comme suit entre l'architecte et les professionnels :

*Médecins/sage femme* Mardi 8 novembre à 17.00

*Orthophonistes* Jeudi 10 novembre à 10.00

*Dentistes* Jeudi 10 novembre à 11.00

##### Terrain

Un contretemps est intervenu, lié à la présence d'emplacements réservés dans la rue de Maizerai.

Il a fallu faire intervenir un géomètre, ainsi que les services de la DDT, pour déterminer le recul exact de la maison de santé par rapport à la voie.

Ces éléments obtenus, l'architecte a pu établir un document qui doit encore être validé par la DDT. Dès validation, nous pourrions procéder au piquetage de la parcelle et à la donation du terrain.

##### Financement

Le projet du Bayonnais a été retenu dans le plan d'équipement national en maisons de santé en milieu rural.

A ce titre, il devait bénéficier d'un financement garanti de 25% par l'Etat ; les services de la Sous Préfecture nous ont informés jeudi 3 novembre qu'il ne sera financé qu'à hauteur de 23%...

#### ➤ **Maintenance informatique**

La CCB a été récemment confrontée à une panne informatique qui a nécessité une intervention d'une dizaine d'heures, pendant lequel le PC n'était plus utilisable.

Ce problème peut se poser à tout moment et pour toutes les collectivités, l'outil informatique étant devenu totalement indispensable dans leur fonctionnement.

A ce titre, la CCB propose aux communes qui le souhaitent de s'associer pour négocier un contrat d'intervention mutualisé, avec un prestataire unique pour l'ensemble des signataires. Les communes intéressées peuvent faire remonter leurs demandes à la CCB.

➤ **Défibrillateurs**

Les communes ont reçu un bon de commande qu'elles doivent retourner directement au fournisseur (adresse sur le bon de commande) après avoir fait le choix du type d'appareil (automatique ou semi auto) associé ou non à une armoire de protection intérieure ou extérieure.

Concernant les **formations** : la CCB se propose de les organiser pour le Bayonnais, avec les pompiers de Bayon et/ou Tonnoy.

➤ **Visio guichets**

Le Conseil Régional lance un appel à projets « mise en œuvre de dispositifs de type visio guichets visant à faciliter et améliorer les démarches administratives entre citoyens en milieu rural et des services publics éloignés. »

Ce dispositif trouverait sa place au sein de la future maison des services communautaires. A ce titre, le Président propose d'envoyer une lettre d'intention pour inscrire la CCB dans le dispositif (date limite le 30 novembre).

➤ **Agenda**

- ➔ **Fête de la CCB** Jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 18h30 (**avis aux bonnes volontés, rdv à 15h00 pour préparer la salle !! merci d'avance.**)
- ➔ **Bureau** mardi 13 décembre à la CCB
- ➔ **Conseil communautaire** lundi 19 décembre à Virecourt

**Destinataires du compte-rendu** par mail ou courrier :

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| - | 38 membres du conseil communautaire |
| - | 23 mairies (22 par mail)            |
| - | Agents de la CCB par mail           |
| - | Joel METTAVANT                      |



Michel DIETSCHÉ, Le 25 septembre 2011